

Préfet du Territoire de Belfort

Recueil des actes administratifs

*RAA Spécial N° 24
Arrêtés portant délégations de signature*

*Septembre 2015
Publié le 03 septembre 2015*

*Le recueil est consultable à la Préfecture du Territoire de Belfort,
1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex
et sur le site internet,
www.territoire-de-belfort.gouv.fr
rubrique « les publications » .*

	N° arrêtés	Intitulés
PREFECTURE	20150902-0002	Arrêté portant délégation de signature à E.CZAJKA
PREFECTURE	20150902-0003	Arrêté portant délégation de signature à C. TROMSON
PREFECTURE	20150902-0004	Arrêté portant délégation de signature à P. GRAFFE



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction des moyens et de la modernisation

ARRETE 20150902-0002

Délégation de signature de Mme Emmanuelle CZAJKA

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 mars 2014 paru au Journal Officiel du 14 mars 2014 nommant M. Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort, à compter du 7 avril 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013336-0001 du 2 décembre 2013 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 26 août 2015 portant fin de détachement et réintégration de Mme Emmanuelle CZAJKA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer à la Préfecture du Territoire de Belfort à compter du 15 août 2015 ;

VU la décision préfectorale en date du 17 août 2015 nommant Mme Emmanuelle CZAJKA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets, à compter du 17 août 2015 ;

VU la décision préfectorale en date du 26 novembre 2012 nommant Mme Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique à compter du 2 janvier 2013 ;

VU la décision préfectorale en date du 27 août 2013 nommant Mme Pauline GRAFFE, attachée, chef du bureau de l'environnement et de l'urbanisme à compter du 2 septembre 2013 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle CZAJKA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets. à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle CZAJKA, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Pauline GRAFFE, attachée, chef du bureau de l'environnement et de l'urbanisme ;
- Mme Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique.

ARTICLE 3 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à titre de notification à Mmes Emmanuelle CZAJKA, Pauline GRAFFE et Célia TROMSON, publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

Fait à Belfort, 27 août 2015
Le Préfet



Pascal JOLY



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction des moyens et de la modernisation

ARRETE N° 201509020003
Délégation de signature de Mme Célia TROMSON

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 mars 2014 paru au Journal Officiel du 14 mars 2014 nommant M. Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort, à compter du 7 avril 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013336-0001 du 2 décembre 2013 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 30 novembre 2005 portant affectation de Mme Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, à la Préfecture du Territoire de Belfort à compter du 1er décembre 2005 ;

VU la décision préfectorale en date du 26 novembre 2012 nommant Mme Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique à compter du 2 janvier 2013 ;

VU la décision préfectorale en date du 27 août 2013 nommant Mme Pauline GRAFFE, attachée, chef du bureau de l'environnement et de l'urbanisme à compter du 2 septembre 2013 ;

VU la décision préfectorale en date du 17 août 2015 nommant Mme Emmanuelle CZAJKA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets, à compter du 17 août 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Célia TROMSON, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Pauline GRAFFE, attachée, chef du bureau de l'environnement et de l'urbanisme ;
- Mme Emmanuelle CZAJKA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets

ARTICLE 3 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à titre de notification à Mmes Célia TROMSON, Pauline GRAFFE et Emmanuelle CZAJKA, publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

Fait à Belfort, le 17/08/2015
Le Préfet



Pascal JOLY



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction des moyens et de la modernisation

ARRETE N° 20150902-0004
Délégation de signature de Mme Pauline GRAFFE

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 mars 2014 paru au Journal Officiel du 14 mars 2014 nommant M. Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort, à compter du 7 avril 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013336-0001 du 2 décembre 2013 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 7 août 2013 portant nomination de Mme Pauline GRAFFE, attachée, à la Préfecture du Territoire de Belfort à compter du 1er septembre 2013 ;

VU la décision préfectorale en date du 27 août 2013 nommant Mme Pauline GRAFFE, attachée, chef du bureau de l'environnement et de l'urbanisme à compter du 2 septembre 2013 ;

VU la décision préfectorale en date du 26 novembre 2012 nommant Mme Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique à compter du 2 janvier 2013 ;

VU la décision préfectorale en date du 17 août 2015 nommant Mme Emmanuelle CZAJKA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets, à compter du 17 août 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Pauline GRAFFE, attachée, chef du bureau de l'environnement et de l'urbanisme, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- correspondances aux maires et aux chefs des services déconcentrés ne présentant pas le caractère de décision ou d'avis, relatives à la constitution ou au transfert des dossiers dont l'instruction lui a été confiée,
- toutes consultations dans le cadre des dossiers qui lui sont confiés,
- accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- récépissés des demandes lorsque ces documents sont conformes à un récépissé-type.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline GRAFFE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée :

- Mme Emmanuelle CZAJKA, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets
- Mme Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique.

ARTICLE 3 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à titre de notification à Mmes Pauline GRAFFE, Emmanuelle CZAJKA et Célia TROMSON, publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

Fait à Belfort, le 27 août 2015
Le Préfet



Pascal JOLY